

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **039**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **030-140323**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Annulation de la délibération n° 26-220519 portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion de personnel avec l'ASAMIA.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie,
Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine,
Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane,
Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément,
Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy,
Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick,
Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre,
Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_30-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023



Délibération n° 030-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur JARQUE Patrice (absent excusé)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, l'ensemble des paies du Conseil de Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile a été transféré dans le SIRH métropolitain mais la gestion de la paie du personnel de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (A.S.A.M.I.A.) ne pouvait juridiquement plus être assurée par la Métropole puisque l'A.S.A.M.I.A. disposait d'un budget propre et dépendait de la Trésorerie d'Aubagne.

Par délibération n° 026-220519 du 22 mai 2019, il a été décidé que la Ville d'Aubagne assurerait la prestation de gestion et paie pour le seul salarié de l'A.S.A.M.I.A.

Cependant, depuis le 1^{er} Janvier 2022, la Ville, comme tout employeur, doit déclarer mensuellement toutes les informations relatives aux cotisations, contributions sociales et fiscales pour chacun des agents par voie électronique.

Aussi, cette Déclaration Sociale Nominative (D.S.N.) indispensable pour payer les cotisations sociales et transmettre les données sur les agents aux organismes sociaux, est mise en œuvre pour l'ensemble du personnel de la Ville et du C.C.A.S. à l'exception du salarié de l'A.S.A.M.I.A.

En effet, le logiciel RH de la Commune ne permet pas techniquement d'établir la déclaration des cotisations au Régime Agricole (M.S.A.) duquel relève l'A.S.A.M.I.A., via la D.S.N.

Par conséquent, cette délibération propose d'abroger la délibération susvisée portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion du personnel avec l'A.S.A.M.I.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités,

VU la délibération n° 26-220519 du 22 Mai 2019 portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion du personnel avec l'A.S.A.M.I.A.,

CONSIDERANT l'impossibilité pour la Ville d'Aubagne de procéder à la Déclaration Sociale Nominative (D.S.N.) du salarié de l'A.S.A.M.I.A. puisque le logiciel R.H. n'est pas conçu pour effectuer des déclarations au Régime Agricole,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_30-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023



Délibération n° 030-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ARTICLE UNIQUE : d'ABROGER la délibération n° 26-220519 du 22 Mai 2019 portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion du personnel avec l'A.S.A.M.I.A.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Ne participe(nt) pas au vote : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_30-DE
Reçu le 16/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
16/03/2023

